

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR

1. **Bienvenue**
2. **Révision de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Adoption des comptes**
5. **Correspondances**
6. **Information**
7. **Dépôt de document**
 - 7.1 Autorisation de dépenses
8. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1 Rapport annuel sur la situation financière
 - 8.2 Demande de remboursement – CPPB
 - 8.3 Radiation de comptes à recevoir
 - 8.4 Achat imprimante - comptabilité
 - 8.5 Carte Vélo
 - 8.6 Guide touristique – espace publicitaire
 - 8.7 Demandes d'aide financière
 - 8.8 Arrérages de taxes
9. **URBANISME**
 - 9.1
 - 9.2 Dérogations mineures
 - 9.3 Lotissement
 - 9.4 Résolution n° 256-09-2015 à rescinder
10. **VOIRIE MUNICIPALE**
 - 10.1 Approbation des travaux subventionnés
 - 10.2 Achat d'équipement
 - 10.3 Réparation pont Archie vs déneigement
11. **INCENDIE**
 - 11.1 Achat d'équipement
 - 11.2 Résolution n° 292-10-2015 à rescinder
 - 11.3 Tests hydro et visuel
12. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Recrutement salon du livre
 - 12.2 Rêve d'enfant
 - 12.3 Demande d'aide financière MRC
 - 12.4 Module d'enregistrement des ventes
 - 12.5 Construction Gilles Paquette vs demande de paiement # 1
 - 12.6 Résolution biblio – confirmation engagement financière
 - 12.9 Maison des Arts et du Patrimoine vs allocation du budget
13. **VARIA :**
 - 13.1 _____
 - 13.2 _____
14. **Questions du public**
15. **Levée de la séance**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 3 novembre 2015 et à laquelle sont présents les conseillers Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire suppléant, Étienne St-Louis.

La directeur général par intérim, Yves Larocque, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario Saint-Louis, ainsi que 6 citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 3 novembre 2015, débutant à 20 heures.

297-11-2015 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à l'item **13.1** – « **Autorisation de signature – Directeur général par intérim** ».

De plus, que le présent ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

298-11-2015 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

299-11-2015 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité, que le directeur général par intérim soit autorisé à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-11-2015 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 22 890,80 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 5654 à 5670 pour un montant de 18 844,26 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 29910-99981 à 29910-27971 pour un montant de 24 337,59 \$;
- Liste de factures rajoutées portant le numéro de chèque 5684, des confirmations internet n° 30314-53158 à 30612-3NTHZ et un prélèvement internet pour un montant de 1 067,93 \$ et des comptes à payer au montant de 10 300,76 \$ pour un total de facture rajoutée de 11 368,69 \$
- liste des salaires du 1^{er} au 31 octobre 2015 au montant de 62 194,61 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par le directeur général par intérim, Yves Larocque, à savoir :

- Correspondance venant de M. Jean-Sébastien Perron de la firme Lauzon (Thurso) Ressources forestières concernant les opérations forestières dans le secteur Val-Ombreuse.
- Profil financier 2015 de Notre-Dame-du-Laus provenant de la Direction générale des finances municipales.

INFORMATION

M. le maire suppléant, Étienne St-Louis, donne information sur les sujets suivants, à savoir :

- Profits du déjeuner du maire pour Centraide – 1 800 \$;
- Clinique de vaccination contre la grippe à la salle des C. de C. le jeudi 5 novembre de 9 h 30 à 15 h 30.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par le directeur général par intérim Yves Larocque, à savoir :

- liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu des règlements n° 09-05-2000 et 03-02-2001;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Le maire suppléant, M. Étienne St-Louis, fait lecture et dépôt du « *Rapport sur la situation financière* ».

300-11-2015

DEMANDE DE REMBOURSEMENT – CPPB

ATTENDU QUE la Corporation du Parc du Poisson-Blanc est mandatée par la Municipalité pour réaliser le suivi environnemental des cours d'eau situés sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le rapport 2015 sur le suivi environnemental des cours d'eau a été déposé à la Municipalité à la séance du 3 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé; par Joanne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité de rembourser à la CPPB, la somme de 13 000 \$ concernant les dépenses pour le suivi environnemental des lacs et cours d'eau de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

301-11-2015

RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la liste te de

compte à recevoir suivante, soit radiée :

- 6606-18-7911 (Radiation intérêt et pénalité) 13,16 \$
- 7895-00-8647 (Radiation intérêt et pénalité)..... 23,11 \$
- 7208-71-6052 (Radiation intérêt et pénalité)..... 11,09 \$

ADOPTÉ.

302-11-2015

ACHAT IMPRIMANTE – COMPTABILITÉ

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité d'autoriser
l'achat d'une imprimante HP LaserJet modèle M604dn noire au montant de 1 000 \$ plus
1,25\$ d'écofrais et les taxes applicables.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 13000 414 « *Informatique et
administration* ».

ADOPTÉ.

303-11-2015

CARTE VÉLO

Proposé par Joanne St-Louis;
Appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité de renouveler la
participation de la municipalité dans la carte Vélo du CLD d'Antoine-Labelle, qui sera
distribuée à plus de 40 000 exemplaires, à des endroits stratégiques sur le territoire de
la MRC d'Antoine-Labelle. Ladite participation est vendue au prix de 495 \$ en plus des
taxes applicables.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 19000 349 « *Promotion
municipale* ».

ADOPTÉ.

304-11-2015

GUIDE TOURISTIQUE – ANNONCE PUBLICITAIRE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité d'acheter un
espace publicitaire dans le guide touristique des Hautes-Laurentides qui sera distribué
dans tous les bureaux d'accueil touristique, dans plusieurs points stratégiques de notre
région et même au-delà de nos frontières régionales. Ladite publicité est vendue au prix
de 595 \$ pour ¼ de page.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 19000 349 « *Promotion
municipale* ».

ADOPTÉ.

305-11-2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QU'UNE demande d'aide financière pour une bourse d'étude aux élèves de 5^e
secondaire a été déposée au conseil;

ATTENDU QUE ce conseil participe déjà à un programme de bourse d'étude dans notre
municipalité pour les étudiants des niveaux collégial et universitaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Joanne St-Louis et
résolu à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande d'aide financière pour le
programme « *bourses d'études aux élèves de 5^e secondaire* » présentée par l'école
Polyvalente Saint—Joseph de Mont-Laurier.

ADOPTÉ.

306-11-2015

ARRÉRAGES DE TAXES

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que la liste des
comptes à recevoir suivants soit transmise à la conseillère juridique, Me Marie-Josée
Beaulieu, avocate, afin qu'elle procède à la récupération des arrérages de taxes.

6314-83-1664.....	3 519,08 \$
6707-12-8993.....	858,95 \$
6710-80-3520.....	999,15 \$
6806-66-1925.....	1688,45 \$

ARRÉRAGES DE TAXES (SUITE)

6816-74-7723.....	1 053,47 \$
6916-04-8424.....	1 337,50 \$
7010-00-7464.....	2 417,64 \$
7203-81-2130.....	974,39 \$
7203-83-9924.....	274,65 \$
7205-59-6211.....	631,56 \$
7214-55-1701.....	1 057,20 \$
7215-54-8903.....	1 276,10 \$
7301-48-6821.....	1 144,81 \$
7303-07-2872.....	449,15 \$
7303-08-7957.....	566,17 \$
7303-18-0797.....	3 165,62 \$
7501-37-8823.....	846,33 \$
7501-96-1702.....	1 221,82 \$
7794-55-1341.....	1 604,75 \$
7795-42-6587.....	968,09 \$
7894-58-3349.....	725,03 \$
7895-12-6735.....	582,85 \$
7895-21-8282.....	885,75 \$
7895-30-4964.....	210,75 \$
7895-31-4106.....	791,21 \$
8301-02-6813.....	929,81 \$
8313-91-6409.....	880,24 \$
8319-33-9879.....	1 208,95 \$
8409-40-1184.....	894,98 \$
8604-99-9940.....	1 280,06 \$
8606-19-5792.....	613,38 \$

Dossier déjà chez l'avocat depuis novembre 2014 –nouvelle mise en demeure
Arrérages de taxes année 2012, 2013, 2014, 2015 plus intérêts au 19-11-2015

6717-94-9297.....	6 851,74 \$
7205-87-0412.....	3 156,25 \$
7215-62-7140.....	1 318,75 \$
7495-79-8805.....	5 841,86 \$
8112-93-3174.....	1 379,72 \$
8213-84-3937.....	1 382,50 \$
8507-49-0420.....	1 945,62 \$

ADOPTÉ.

URBANISMEDÉROGATION MINEURE N° 2015-0280

ATTENDU QUE M. Richard D'Aoust Maurice projette de construire une maison sur les lots 4 579 371 et 4 579 350 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande vise à réduire à 12,21 mètres la marge de recul avant devant être à 15 mètres;

ATTENDU QUE d'autres maisons sont construites sur ce chemin et qu'elles ne respectent pas la marge de recul;

ATTENDU QUE ce terrain est situé entre deux chemins et possède deux façades;

ATTENDU QU'après avoir visité les lieux, les membres du CCU estiment que la dérogation demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'accorder une dérogation mineure à l'article 7.2.2 du règlement n° 08-07-2000 relatif au zonage, afin de permettre un empiètement de 2,79 mètres sur la marge de recul avant prescrite à 15 mètres sur les lots 4 579 371 et 4 579 350 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ.

308-11-2015

DÉROGATION MINEURE N° 2015-0624

ATTENDU QUE la Succession Jacques Thauvette a demandé au conseil de lui accorder une dérogation à la réglementation de lotissement;

ATTENDU QUE cette demande vise l'aménagement d'un chemin à moins de 60 mètres d'un cours d'eau sur le lot 4 578 546 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette partie de terrain est déjà utilisée comme servitude de passage desservant un terrain adjacent;

ATTENDU QUE dans les circonstances, la norme réglementaire cause un préjudice sérieux à Succession Jacques Thauvette;

ATTENDU QU'après avoir visité les lieux, les membres du CCU estiment que la dérogation demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'accorder une dérogation mineure à l'article 4.3 alinéa B) du règlement n° 09-07-2000 relatif au lotissement, afin de permettre l'aménagement d'un chemin à moins de 60 mètres d'un cours d'eau, sur le lot 4 578 546 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ.

309-11-2015

DÉROGATION MINEURE N° 2015-0635

ATTENDU QUE Mme Hélène Lavigne a déposé une demande de dérogation mineure au règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette demande vise à réduire la marge de recul avant à 8,51 mètres devant être à 15 mètres sur les lots 4 580 211 et 4 580 208 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU QU'un permis de construction de chalet a déjà été émis en 2001;

ATTENDU QU'UN certificat de localisation a été exigé par la banque en 2003, préparé par Raynald Nadeau, arpenteur géomètre, sous le numéro 14407 de ses minutes, stipulait la conformité du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en 2015, un autre plan de localisation préparé par Christian Nadeau, arpenteur géomètre, sous le numéro 6903 de ses minutes, stipule que la marge de recul avant n'est pas conforme à la réglementation de zonage sur lesdits terrains;

ATTENDU QUE ces terrains sont situés au bout du chemin et qu'à l'arrière du chalet, se trouve un rocher et que la construction ne peut être déplacée;

ATTENDU QU'après avoir visité les lieux, les membres du CCU estiment que la dérogation demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité d'accorder une dérogation mineure à la grille 2.1 du règlement n° 08-07-2000 relatif au zonage, afin de permettre l'empiètement de 6,49 mètres sur la marge de recul avant prescrite à 15 mètres sur les lots 4 580 211 et 4 580 208 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ.

310-11-2015

LOTISSEMENT

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé pour étude dans le dossier matricule 7304-11-6186 dit plan préparé par Guy Létourneau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8504 de ses minutes;

ATTENDU QU'il y a eu analyse par le comité consultatif d'urbanisme établissant la conformité du projet avec la réglementation en vigueur

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de lotissement présenté dans le dossier matricule 7304-11-6186, dit plan effectué par Guy Létourneau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8504 de ses minutes.

ADOPTÉ.

311-11-2015

RÉSOLUTION N° 256-09-2015 À RESCINDER

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité, que la résolution n° 256-09-2015 relativement à la formation sur le contrôle de l'érosion, soit rescindée suite à l'annulation de la formation.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

312-11-2015

APPROBATION DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Val-Ombreuse et Préseault pour un montant subventionné de 15 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

De plus, que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constaté.

ADOPTÉ.

313-11-2015

ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le directeur des travaux soit autorisé à faire l'acquisition de deux pneus pour le camion n° 14 au montant 410 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que présenté sur un document préparé par Garage J.E. Sarazin inc. et daté du 22 octobre 2015.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 33000 526 « *Entretien véhicules machinerie* ».

ADOPTÉ.

314-11-2015

RÉPARATION PONT ARCHIE VS DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE le ministère des Transports effectuera des travaux sur le pont Archie dans la municipalité de Bowman;

ATTENDU QUE ce chemin est situé sur le chemin de la Lièvre Nord à proximité de la limite entre les municipalités de Bowman et Notre-Dame-du-Laus;

314-11-2015

RÉPARATION PONT ARCHIE VS DÉNEIGEMENT (SUITE)

ATTENDU QUE, lors des travaux qui débiteront le mercredi 28 octobre, il n'y aura qu'une seule voie de circulation de disponible sur le pont;

ATTENDU QUE cette voie n'aura que 3 mètres de largeur et que le pont est étroit, la municipalité de Bowman ne sera pas en mesure de déneiger le pont avec son équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus accepte d'effectuer le déneigement sur la partie nord du pont Archie représentant une distance supplémentaire d'environ 4 kilomètres et ce, au coût inscrit au répertoire des taux de location de machinerie lourde du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ.

INCENDIE

315-11-2015

ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité que le directeur du service d'incendie soit autorisé à faire l'acquisition des équipements suivants :

- Microphone sans fils875 \$
- 8 épinglettes96 \$
- 9 porte-monnaie585 \$

Ces sommes sont disponibles aux postes budgétaires n° 02 22000 339 « *Système de télécommunication* » et 02 22000 650 « *Équipement divers et de combat* ».

ADOPTÉ.

316-11-2015

RÉSOLUTION N° 292-10-2015 À RESCINDER

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité, que la résolution n° 292-10-2015 relativement au programme d'aide pour la formation des pompiers soit rescindée puisque la demande doit être formulée lorsque les pompiers ont terminé leur formation.

ADOPTÉ.

317-11-2015

INSPECTIONS – HYDRO-TEST ET VISUEL

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du service d'incendie à procéder aux inspections suivantes :

- Test Hydro (3)
- Test visuel (2)

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

318-11-2015

RECRUTEMENT – SALON DU LIVRE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du service des loisirs et de la culture à participer au Salon du livre de Montréal les 19 et 20 novembre prochains et que les frais de d'inscription, de séjour et de déplacement au montant approximatif de 800 \$ soient à la charge de la Municipalité.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70230 310 « *Frais de déplacement du personnel* ».

ADOPTÉ.

319-11-2015

RÊVE D'ENFANT

ATTENDU QU'UN groupe de travailleurs forestiers, sensibilisés à la cause Rêves d'enfants, seront à Notre-Dame-du-Laus le samedi 28 novembre prochain;

ATTENDU QU'ils effectueront une course à relais de 100 km en direction du parc Papineau-Labelle;

ATTENDU QU'une demande a été faite afin d'avoir un local chauffé pour le retour de la course;

ATTENDU QUE la Municipalité estime qu'elle devrait appuyer cette cause et offrir un repas chaud aux coureurs lors de leur retour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'offrir un dîner chaud aux coureurs pour la cause Rêves d'enfants qui aura lieu le 28 novembre prochain et qu'une tirelire Rêves d'enfants soit placée au Centre des loisirs pour les gens qui désireront faire un don à la Fondation.

ADOPTÉ.

320-11-2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MRC

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que le directeur du service des loisirs et de la culture, M. Jean Lefebvre, soit autorisé à présenter à la MRC d'Antoine-Labelle, une demande d'aide financière pour l'organisation de l'événement du Salon du livre 2016.

De plus, que M. Jean Lefebvre soit autorisé à signer tous les documents en rapport avec cette demande.

ADOPTÉ.

321-11-2015

MODULE D'ENREGISTREMENT DES VENTES

ATTENDU Qu'à compter du 1^{er} février 2016, les exploitants d'établissements où sont offertes des boissons alcooliques en vertu d'un permis autorisant la vente de boissons alcooliques, services sans aliment et pour consommation sur place, seront dans l'obligation d'utiliser un module d'enregistrement des ventes;

ATTENDU QUE le ministère subventionne à 80 % l'achat de la caisse enregistreuse et à 100 % le module d'enregistrement des ventes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'acquérir une caisse enregistreuse et un module d'enregistrement des ventes de Bureautech Laurentides inc., tel que présenté sur une proposition datée du 28 octobre 2015.

ADOPTÉ.

322-11-2015

CONSTRUCTION GILLES PAQUETTE VS DEMANDE DE PAIEMENT # 1

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité, de verser le premier versement au montant de 7 732,80 \$ plus les taxes applicables à Constructions Gilles Paquette Ltée pour le début de travaux de rénovation du Centre des loisirs de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

323-11-2015

RÉSOLUTION BIBLIO – CONFIRMATION ENGAGEMENT FINANCIÈRE

ATTENDU QU’UN projet de construction d’une nouvelle bibliothèque pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus est présentement en cours;

ATTENDU QUE le coût global du projet est de 594 576,54;

ATTENDU QU’une contribution gouvernementale au montant de 197 400 \$ est prévue pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l’unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus confirme son engagement financier au montant de 397 176,54 \$ dans le projet de construction de la nouvelle bibliothèque.

ADOPTÉ.

324-11-2015

MAISON DES ARTS ET DU PATRIMOINE – ALLOCATION DU BUDGET

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l’unanimité qu’un montant de 4 343 \$ soit versé à la Maison des Arts et du Patrimoine suite au dépôt du plan d’action culturel pour l’année 2015.

ADOPTÉ.

VARIA

325-11-2015

AUTORISATION DE SIGNATURE – DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que le directeur général par intérim, M. Yves Larocque, soit autorisé à signer tous les documents et les chèques pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

326-11-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l’unanimité que la présente séance soit levée. Il est 20 h 40.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire